



Conditions générales de vente

Ces Conditions sont fournies en langue française. En cas de divergence entre la version française de ce document et n'importe laquelle de ses traductions, la version française prévaudra.

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les prestations de promenades pour chien fournies par l'entreprise Val Dogs, représenté par Angélique LEONARD, dont le siège est situé au 358 Chemin du Marais, Le Perce Neige, (73320 Tignes) et immatriculée sous le numéro SIRET 92137377500011. Elles pourront être modifiées à tout moment. Les nouvelles conditions générales annulent et remplacent automatiquement les anciennes. Les prestations de promenades de Val Dogs sont soumises aux présentes conditions générales qui seront réputées acceptées sans réserve par le client.

1. Présentation

Val Dogs propose un service de promenade, de gardiennage et de transport pour les chiens.

La prestation de promenade pour chien consiste à se rendre au domicile du client pour récupérer son chien, l'emmener en promenade, puis le ramener chez lui. La durée de la prestation est de 1h de promenade effective. La promenade pour chien est une sortie qui se fait en libre ou en longe (en fonction des qualités de rappel du chien). Les chiens doivent être âgés au minimum de 5 mois.

Les promenades pour chien ne sont en aucun cas des cours d'éducation canine et ne sont pas faites pour résoudre d'éventuels comportements gênants. Si le client est intéressé, il peut néanmoins demander à Val Dogs des conseils mais nous ne disposons pas de la formation d'éducateur canin. Ces conseils seront donnés dû à l'expérience acquise au cours des rencontres avec une variété multiple de chiens.

Val Dogs travaille en collaboration avec des sous-traitants qui ont le droit d'exercer de la promenade canine et/ou du gardiennage puisqu'ils sont soumis à la réglementation Val Dogs et possèdent les certifications nécessaires et assurances professionnelles qui les couvrent eux ainsi que les clients.

2. Prérequis

Val Dogs oblige certains prérequis avant d'accepter une promenade et/ou gardiennage lors d'une première rencontre.

Cela permet :



- D'avoir un premier contact avec le client et ainsi remplir une fiche de renseignements concernant l'animal afin de connaître ses besoins particuliers.
- De donner les instructions écrites concernant la prestation à réaliser (dates d'exécution de la prestation, conditions particulières et prestations supplémentaires souhaitées par le client et acceptées par Val Dogs).
- De répondre aux différentes interrogations du client.
- De remettre un jeu de clés en état de fonctionnement ainsi que le code d'accès à l'immeuble/ hôtel/chalet le cas échéant et toutes informations nécessaires pour entrer au domicile.

A l'issue de tous ces renseignements, Val Dogs se réserve le droit de refuser la prestation si les prérequis ne rentrent pas en vigueur des CGV.

3. Conditions d'exclusion

Par mesure d'hygiène, Val Dogs ne pourra accepter tout animal porteur d'une maladie contagieuse.

Pour des raisons administratives et d'assurances, Val Dogs n'acceptera aucun chien agressif, et de catégorie 1 et 2.

Val Dogs se réserve le droit d'accepter ou non un chien en fonction de son tempérament, ses comportements gênants, sa santé, ou toutes autres raisons jugées sécuritaires.

4. Engagements, obligations et responsabilités du Client

Le Client s'engage à fournir :

Lorsque les clients sont absents du domicile lors de la venue du promeneur : un jeu de clés ainsi que le code d'accès de leur résidence, le cas échéant, et toutes informations nécessaires pour entrer au domicile. Certains clients préfèrent laisser les clés ou la responsabilité d'ouvrir la porte de leur domicile, à une personne de confiance. Val Dogs, s'acclimate aux préférences de chacun.

Le Carnet de Santé de l'animal.

Les coordonnées du vétérinaire de l'animal.

Le client s'engage à :

Ce que son chien soit à jour dans ses vaccins, porteur d'un tatouage ou d'une puce électronique, vermifugé et traité contre les parasites.

Ne confier à Val Dogs que des animaux sociables (acceptants la présence d'autres congénères).

En cas de maladie, le client s'engage à informer Val Dogs de l'état de santé de l'animal. Val Dogs se réserve le droit de refuser la prestation, notamment en cas de maladies contagieuses.

En cas de besoin, le client donne tous pouvoirs à Val Dogs pour prendre les mesures nécessaires afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez le vétérinaire le plus proche si son état de santé l'impose. Les frais vétérinaires seront à la charge du client et devront être remboursés sur présentation de la facture correspondante.

Posséder une assurance responsabilité civile.

5. Engagements, obligations et responsabilités de Val Dogs

Val Dogs s'engage :

A exécuter une prestation de qualité avec pour priorité la confiance, le confort, la bonne santé, l'hygiène et le bonheur de vos fidèles compagnons.

La responsabilité de Val Dogs est limitée aux instructions et informations fournies par le client, si celles-ci s'avèrent fausses ou erronées, Val Dogs se dégage de toute responsabilité.

En revanche, la responsabilité de Val Dogs pourra être engagée en cas de négligence avérée ou de détériorations accidentelles pouvant survenir lors de l'accomplissement de sa prestation. Pour cela, Val Dogs atteste posséder une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (ORUS).

A contacter le client si l'animal venait à tomber malade ou se blesser durant la prestation et mettre en œuvre toutes les mesures d'urgence afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez le vétérinaire. Les frais vétérinaires seront à la charge du client et devront être remboursés sur présentation de la facture correspondante.

A conserver les clés du domicile du client dans un endroit sécurisé en vue des futurs services.

A respecter la confidentialité de ses clients ainsi que de leur domicile.

6. Risques liés à l'activité

Le Client accepte les risques liés aux promenades. Il est conscient que son animal peut :

- Être blessé par d'autres chiens croisés durant la balade.
- Être blessé ou malade suite aux aléas de l'environnement (épillets, tiques, risque aux pattes lié à la neige et la glace, etc...).



- S'enfuir et se perdre malgré tous les efforts de Val Dogs m'y en place afin d'éviter cette situation.

7. Les prestations de services proposées

- Gardiennage : la durée minimum de garde est de 4h. La prestation inclut : des balades (nombre défini en fonction du temps de garde), le transport (nous venons récupérer votre chien à votre domicile et le ramenons suite au gardiennage), le matériels canin (panier, jeux, friandises, laisse, sac à déjection, brosse) et l'assurance Val Dogs. Les chiens acceptés en garde doivent impérativement être sociable avec leurs congénères afin de pouvoir participer à des balades collectives durant la garde et surtout être en mesure de partager la garde au domicile de Val Dogs avec d'autres chiens (maximum 3 chiens en garde).
- Balade collective à la carte : la durée de la balade est de 1h00 et nous comptons 30 min supplémentaires pour récupérer et ramener tous les chiens du groupe. Cette prestation a lieu seulement à partir de 2 chiens jusqu'à 4 chiens maximum. Val Dogs peut annuler une balade collective s'il y a uniquement un seul chien de réservé sur un créneau horaire. Un autre horaire sera alors proposé le même jour pour cette balade collective.
- Forfait 6x balades collective : cette prestation offre 6 balades d'une durée de 1h00 et nous comptons 30 min supplémentaires pour récupérer et ramener tous les chiens du groupe. Les 6 balades peuvent être réservées sur tous les créneaux disponibles que propose le calendrier pour les balades collectives. Ce service a lieu seulement à partir de 2 chiens jusqu'à 4 chiens maximum. Val Dogs peut annuler une balade collective s'il y a uniquement un seul chien de réservé sur un créneau horaire. Un autre horaire sera alors proposé le même jour pour cette balade collective.
- Forfait 12x balades collective : cette prestation offre 12 balades d'une durée de 1h00 et nous comptons 30 min supplémentaires pour récupérer et ramener tous les chiens du groupe. Les 12 balades peuvent être réservées sur tous les créneaux disponibles que propose le calendrier pour les balades collectives. Ce service a lieu seulement à partir de 2 chiens jusqu'à 4 chiens maximum. Val Dogs peut annuler une balade collective s'il y a uniquement un seul chien de réservé sur



un créneau horaire. Un autre horaire sera alors proposé le même jour pour cette balade collective.

- Balade privée : Ce service est proposé sur une grande amplitude de créneaux horaires, cependant, Val Dogs est en mesure d'annuler une balade privée selon les disponibilités de la semaine (en fonction des réservations des autres services). Val Dogs proposera alors un autre horaire.
- Forfait balades collectives / chiens locaux : Ce service est réservé exclusivement aux locaux de la station qui dispose d'une carte Vie Val d'Is. Le type de balade proposée est uniquement des balades collectives se composant d'un maximum de 4 chiens. Les locaux ne sont pas prioritaires sur les créneaux disponibles, les réservations s'effectuent en fonction des disponibilités restantes. Val Dogs peut annuler une balade collective s'il y a uniquement un seul chien de réservé sur un créneau horaire. Un autre horaire sera alors proposé le même jour pour cette balade collective. **Toute prestation réservée et non annulée au moins 24H à l'avance, est due dans son intégralité (sauf exception – maladie brutale, etc. – qui sera soumise au bon jugement de Val Dogs). Aucun remboursement pour convenance personnelle ne sera effectué.**
- Transport : Val Dogs propose un service de transport de Val d'Isère/Tignes à Bourg-Saint-Maurice pour des rendez-vous chez le vétérinaire. Nous venons récupérer votre chien à votre domicile et le ramenons suite au rendez-vous. Ce service est disponible seulement en après-midi, en fonction des disponibilités. Val Dogs peut refuser la prestation si le chien a un comportement à risque lors du transport (agressif, très malade en voiture ou autre comportement dangereux pour le conducteur et le chien en lui-même). Val Dogs détient un véhicule équipé afin de transporter les chiens en toute sécurité (ceintures spécifiques, attaches pour les laisses, filet de protection entre l'avant et l'arrière du véhicule).

8. Remise et restitution des clés

La remise d'un jeu de clé s'effectuera par le client au moment de la visite à domicile ou le premier jour de la prestation de service.

Pour les Forfaits, Val Dogs s'engage à conserver les clés de votre domicile dans un endroit sécurisé en vue des futurs services.

La seule marque d'identification sur le porte-clés est le nom du client et de son chien.



La restitution du jeu de clé au client s'effectuera à la fin de la prestation de service. Cette remise peut s'effectuer soit en main propre, soit à la personne de confiance, soit par un dépôt d'une enveloppe contenant les clés dans votre boîte aux lettres.

9. Tarifs et paiement

Après avoir effectué une signature électronique qui accepte les conditions générales de vente, le client devra régler d'avance le montant total de la prestation (en espèces ou par virement bancaire).

Les tarifs de prestation de service sont présentés sur le site internet <https://www.valdogs.com/> et ne sont pas soumis à la T.V.A. Les conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent automatiquement les précédentes. Néanmoins, le prix des prestations facturées au client sera celui en vigueur le jour de la signature électronique des CGV, jusqu'à la fin du forfait en cours. Lors du renouvellement du forfait, les nouvelles conditions tarifaires seront applicables.

Les prix s'entendent « net » : L'assurance, les frais de déplacement et de transport sont inclus.

Toutes les prestations sont payables d'avance, virement bancaire et espèces acceptés.

Le client devra s'acquitter de la prestation de service de la manière suivante :

- Après avoir signé électroniquement les conditions de prestation de service, le client devra régler d'avance le montant de la facture de la prestation.
- En cas de blessures ou de maladie, les frais vétérinaires qui seront engagés par Val Dogs, devront lui être remboursés sur présentation de la facture.
- Le 2ème chien de la même famille se voit offrir une réduction de -5% par forfait de 6 balades et de 10% pour un forfait de 12 balades.

10. Annulation

En cas d'annulation de la part du client :

Un remboursement est possible uniquement en cas de problème de santé du chien. Dans ce cas, Val Dogs pourra demander un justificatif vétérinaire. Toute prestation réservée et non annulée au moins 24 heures à l'avance sera facturée en totalité, sauf en cas d'exception (maladie soudaine, etc.), qui sera évaluée à la discrétion de Val Dogs. Aucun remboursement ne sera accordé pour des raisons de convenance personnelle.



En cas d'annulation à l'initiative de Val Dogs :

- Les prestations non réalisées seront remboursées dans leur intégralité. Aucune demande de dommages et intérêts ne saurait, dans ce cas, être formulée à l'encontre de Val Dogs.

En cas de retard ou d'annulation lié à un évènement indépendant de la volonté de Val Dogs :

- Sa responsabilité ne saurait être engagée (maladie, panne de véhicule, impossibilité d'accès au lieu de la prestation, conditions climatiques difficiles, ou tout autre évènement empêchant une circulation normale). En cas d'impossibilité d'accès au domicile du client suite à une négligence de sa part, la prestation non effectuée sera due en dédommagement.

11. Photos et vidéos

Au cours de l'exécution de ses prestations, Val Dogs peut être amené à photographier ou filmer vos animaux aux fins de preuves de la bonne exécution du service.

Sans manifestation contraire de votre volonté, ces photos pourront servir à alimenter le site et les réseaux sociaux de Val Dogs.